

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2016

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT,
M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, M. Didier CASTERES,
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU,
M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
Mme Marie-Lyse GASTON, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE,
Mme Anne BARBET, M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. David CORBIN.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à M. Hervé LUCBEREILH.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Patrick MAILLET.
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Anne BARBET.

❧❧❧

9.- DEUXIEME APPEL A PROJETS POCTEFA – PREMIERE PHASE – ESPACE JACQUAIRE 3.0

Madame Aracéli ETCHENIQUE expose que le Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA) est un programme européen de coopération transfrontalière créé afin de promouvoir le développement durable des territoires frontaliers des trois pays.

Ce programme est organisé en appels à projets et propose cinq axes d'intervention :

1. Dynamiser l'innovation et la compétitivité.
2. Promouvoir l'adaptation au changement climatique.
3. Promouvoir la protection, la mise en valeur, l'utilisation durable des ressources.
4. Favoriser la mobilité des biens et des personnes.
5. Renforcer les compétences et l'inclusion au sein des territoires.

Les rapports d'amitié entre les communes de Jaca et d'Oloron Sainte-Marie perdurent depuis 1986. Estella, Jaca et Oloron Sainte-Marie partagent une histoire et un patrimoine communs qui s'illustrent notamment par la mise en application de fors. Par ailleurs, elles se trouvent toutes les trois sur le passage de la voie d'Arles, chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. Etablissant toutes trois un diagnostic partagé sur le besoin de valoriser la traversée de la voie d'Arles, de cultiver l'identité jacquaire et le caractère hospitalier de leurs territoires, les trois municipalités ont décidé de présenter un projet sur l'axe 3 du programme qui s'inscrit dans le cadre de l'objectif spécifique du programme dit de valorisation du patrimoine naturel et culturel.

Espace Jacquaire 3.0 ambitionne de créer un espace jacquaire, tant à l'aide d'outils numériques, avec la mise en place de la numérisation de documents, qu'au niveau d'interventions concrètes sur les territoires. En effet, il a notamment été prévu l'aménagement d'espaces dédiés à la consultation de documents, à l'accueil de colloques, à l'orientation des pèlerins et à la présentation d'œuvres d'art. Par ailleurs, le projet vise à contribuer au développement d'une nouvelle offre culturelle.

Elaboré avec le souci de complémentarité des actions entre les trois communes, Jaca mettra en place des activités autour de l'accueil d'archives ; Estella proposera des réalisations autour de l'orientation et de la mise en réseau des pèlerins et Oloron Sainte-Marie sera, en tant que porte d'entrée de l'espace jacquaire, un espace de promotion des activités artistiques et culturelles sur les thématiques liées au Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Les communes s'appuieront sur les trois associations actives en matière de promotion des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Comprenant la préparation du projet, la création d'un espace jacquaire (circuits de découverte, valorisation des voies jacquaires, enrichissement patrimonial et mise en place de dispositifs d'accueil), la valorisation des connaissances (numérisation, formations, colloques) ainsi qu'une contribution au développement de produits culturels, le montant du projet pour la Commune d'Oloron Sainte-Marie s'élève aujourd'hui à 419 700 € TTC pour un projet global estimé à 1 346 700 € TTC. L'aide financière apportée par le POCTEFA est de l'ordre de 65 % et pourrait atteindre 272 805 € au bénéfice de la commune.

Concernant le deuxième appel à projets POCTEFA, couvrant la période 2014/2020, la procédure d'instruction des dossiers a évolué et comprend désormais deux phases.

La première phase comprend la transmission des documents suivants :

- un formulaire de candidature complété ;
- une déclaration responsable et d'engagement du partenariat signée et cachetée par le représentant légal du Chef de file.

Quant à la deuxième phase, elle comporte la présentation :

- d'une convention de partenariat ;
- d'une lettre d'engagement financier ;
- d'un formulaire d'autoévaluation des aides d'état et déclaration de minimis ;
- d'une convention avec des tiers.

Pour la première phase de l'appel à projets, les partenaires du chef de file doivent faire parvenir à ce dernier un acte d'engagement financier individuel correspondant à une déclaration d'intention de participer au projet.

Le texte officiel a été approuvé le 4 novembre 2016 par le Comité de suivi du programme et impose des délais relativement courts. Aussi, bien que cette première phase corresponde à une phase de concertation avec les services instructeurs du POCTEFA, le conseil municipal est invité à valider, de manière rétroactive, l'engagement de la Commune d'Oloron Sainte-Marie dans le projet Espace Jacques 3.0.

Il est à noter qu'il sera proposé à l'avis du conseil municipal un second rapport dans le courant du premier semestre de l'année 2017. Ce rapport portera sur l'affirmation de la commune à candidater au deuxième appel à projets POCTEFA 2014/2020 en présentant une candidature dans le cadre de la seconde phase de l'appel.

Oui cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **VALIDE** la signature de l'acte d'engagement financier individuel du bénéficiaire (première phase) par Monsieur le Maire.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 20 décembre 2016.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 26/ 12/ 2016



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉRIILH





Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 23/12/2016

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/12/2016